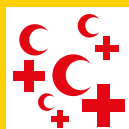


**UN ACCÈS
PLUS SÛR**  **POUR SAUVER
DES VIES**

UN ACCÈS PLUS SÛR

INTRODUCTION

KIT D'INFORMATION SUR UN ACCÈS PLUS SÛR



Élaboré en collaboration
avec les Sociétés nationales
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



CICR



CICR

Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
1202 Genève, Suisse
T +41 22 734 60 01 F +41 22 733 20 57
E-mail: shop@icrc.org www.icrc.org
© CICR, mai 2015

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| UN ACCÈS PLUS SÛR POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS NATIONALES | 2 |
| PRÉSENTATION DU CADRE POUR UN ACCÈS PLUS SÛR | 4 |
| Les huit éléments | 4 |
| Le cycle de l'accès plus sûr | 5 |
| L'action humanitaire fondée sur des principes | 6 |
| APPLICATION DU CADRE PAR LE BIAIS D'UNE APPROCHE STRUCTURÉE | 8 |
| OUTILS DE MISE EN ŒUVRE | 11 |
| L'ACCÈS PLUS SÛR DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES | 12 |
| Canada | 12 |
| Mexique | 12 |
| Palestine | 13 |
| ANNEXES | 15 |
| Annexe 1 – Définitions et abréviations | 15 |
| Annexe 2 – Tableau de synthèse du Cadre pour un accès plus sûr | 17 |
| ILLUSTRATIONS | |
| Illustration 1 – Les huit éléments du Cadre pour un accès plus sûr | 4 |
| Illustration 2 – Le cycle de l'accès plus sûr et comment les éléments du Cadre s'y intègrent | 5 |
| Illustration 3 – Réaction en chaîne | 6 |
| Illustration 4 – Le processus de mise en œuvre du Cadre | 8 |
| Illustration 5 – La voie vers un accès plus sûr | 10 |

La présente publication est une brève introduction au Cadre pour un accès plus sûr. Une description et des orientations plus détaillées sont données dans le guide *Un accès plus sûr – Guide à l'intention de toutes les Sociétés nationales*, qui est le document central du Kit d'information sur un accès plus sûr, et dans la boîte à outils disponible à l'adresse <https://www.icrc.org/fr/un-acces-plus-sur-pour-toutes-les-societes-nationales>.

UN ACCÈS PLUS SÛR POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS NATIONALES

Le Cadre pour un accès plus sûr (Cadre) a été élaboré par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en 2002-2003, en consultation avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale). Il vise à aider les Sociétés nationales à renforcer leurs capacités et à mieux se préparer à répondre aux besoins humanitaires en toute sécurité et avec efficacité dans les contextes sensibles et dangereux, notamment les conflits armés et les situations de troubles intérieurs et de tensions internes¹. Le Cadre a ensuite été remanié et mis à jour sur la base des contributions de nombreuses Sociétés nationales ayant une expérience dans ces contextes, ce qui en fait un outil pertinent au regard des environnements opérationnels actuels.

Les Sociétés nationales, si elles sont souvent les plus à même de venir en aide aux personnes auxquelles l'accès est limité, sont souvent exposées à des risques considérables. Le Cadre fournit des orientations spécifiques pour assurer et maintenir un accès humanitaire sûr dans de telles circonstances.

Compte tenu de leur caractère de neutralité et d'impartialité et de leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire², les Sociétés nationales sont souvent les mieux à même de venir en aide aux personnes touchées par les conflits armés et les situations de violence et de leur apporter une aide d'urgence. Toutefois, mener des opérations dans des situations hautement sensibles et dangereuses peut exposer les employés, les volontaires et les bénéficiaires des Sociétés nationales à des risques considérables. Le Cadre fournit des orientations spécifiques pour assurer et maintenir un accès humanitaire sûr aux personnes et aux communautés qui, sans cela, resteraient inatteignables.

Si le Cadre est surtout utile dans les situations de violence, toutes les Sociétés nationales peuvent s'en inspirer en toutes circonstances ; son application peut les aider à renforcer leur capacité de relever les défis liés à la perception, à l'acceptation, à la sécurité et à l'accès partout où ils se présentent, et à gérer les risques en matière de sécurité dans leurs opérations quotidiennes. En particulier, le Cadre peut aider les Sociétés nationales à :

- ▶ renforcer leur capacité de répondre aux besoins humanitaires d'un plus grand nombre de personnes ;
- ▶ prévenir, limiter et éviter les incidents de sécurité qui portent atteinte à leurs employés et à leurs volontaires ;
- ▶ mieux faire face aux défis que posent aujourd'hui des contextes humanitaires complexes et en constante évolution ;
- ▶ remplir leur mandat et les rôles qui leur incombent dans des contextes sensibles et dangereux ;
- ▶ adopter une approche plus structurée pour améliorer leur sécurité et leur accès.

¹ Ci-après les « contextes sensibles et dangereux ».

² « Les Sociétés nationales soutiennent les pouvoirs publics dans l'exécution de leurs tâches humanitaires selon les besoins propres à la population de chaque pays. » Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, art. 3, par. 1. Voir : <https://www.icrc.org/fre/assets/files/other/statutes-fr-a5.pdf>.

Ces considérations sont particulièrement importantes au vu du rôle d'auxiliaires des Sociétés nationales. Toute Société nationale doit relever le défi d'assumer ce rôle dans le respect des Principes fondamentaux.

Ce défi est accentué dans les situations de conflit armé, de troubles intérieurs ou de tensions internes, quand l'État est directement ou indirectement impliqué et/ou qu'il n'a plus accès à certaines personnes et communautés touchées. Il est donc essentiel que les Sociétés nationales puissent agir – et soient perçues comme agissant – conformément aux Principes fondamentaux, notamment les principes d'indépendance, d'impartialité et de neutralité, et qu'elles continuent de jouir de la confiance et de l'acceptation de toutes les parties prenantes.

Si nombre des actions et mesures recommandées dans le Cadre visent à soutenir les Sociétés nationales lors des interventions dans les contextes sensibles et dangereux, certaines seront plus efficaces si elles sont mises en œuvre largement en amont de toute intervention. Elles consistent, pour une Société nationale, à établir et à maintenir de bonnes relations avec les communautés locales, les pouvoirs publics, les acteurs armés et les autres parties prenantes concernées, et à faire en sorte qu'ils acceptent sa présence et son action. Les actions et les mesures que le Cadre propose se sont également révélées utiles pour les activités quotidiennes des Sociétés nationales et dans les situations présentant un risque d'instabilité. Toutes les Sociétés nationales sont donc encouragées à intégrer le Cadre dans leurs processus de développement organisationnel, de renforcement des capacités et de préparation³.

Il est essentiel que dans le cadre de leurs activités humanitaires, les Sociétés nationales puissent agir – et soient perçues comme agissant – conformément aux Principes fondamentaux et qu'elles continuent de jouir de la confiance et de l'acceptation de toutes les parties prenantes.









³ Le processus d'Évaluation et de certification des capacités organisationnelles (ECCO) de la Fédération internationale, la liste des Caractéristiques d'une Société nationale bien préparée et l'outil d'autoévaluation dont elle est assortie, les autres outils et produits relatifs à la gestion des catastrophes ainsi que ceux qui fournissent des orientations sur les aspects plus généraux du renforcement du développement organisationnel de la Société nationale et de la préparation aux situations d'urgence, contribuent à une application fructueuse du Cadre, et le Cadre renforce leur efficacité.

PRÉSENTATION DU CADRE POUR UN ACCÈS PLUS SÛR

Le Cadre pour un accès plus sûr (Cadre) consiste en un ensemble d'actions et de mesures que les Sociétés nationales peuvent mettre en œuvre pour se préparer aux difficultés spécifiques à leur contexte et y faire face, réduire et atténuer les risques auxquels elles peuvent être exposées dans les contextes sensibles et dangereux, et gagner la confiance et l'acceptation des personnes et des communautés touchées ainsi que des acteurs qui contrôlent ou influencent l'accès à ces communautés.

Les huit éléments

Le Cadre est constitué de huit éléments (voir illustration 1), chacun regroupant une série d'actions et de mesures qui se sont révélées efficaces pour aider les Sociétés nationales à être mieux acceptées et à améliorer leur sécurité et leur accès aux personnes et aux communautés ayant besoin d'aide humanitaire dans les contextes sensibles et dangereux.

| ILLUSTRATION 1 – LES HUIT ÉLÉMENTS DU CADRE POUR UN ACCÈS PLUS SÛR ⁴ | | |
|---|---|--|
| I |  | Évaluation du contexte et des risques Les Sociétés nationales ont une bonne compréhension des aspects politiques, sociaux, culturels et économiques interdépendants de l'environnement en constante évolution dans lequel elles opèrent ainsi que des risques qu'il comporte, de sorte qu'elles peuvent prévenir et gérer ces risques. |
| II |  | Base juridique et politiques Les Sociétés nationales disposent d'une base d'instruments juridiques et statutaires solides et élaborent des politiques sur lesquelles elles se fondent pour s'acquitter de leur mandat et de leur rôle humanitaires en conformité avec les politiques du Mouvement, le droit international humanitaire et la législation nationale. |
| III |  | Acceptation de l'organisation Les Sociétés nationales sont bien acceptées par les principales parties prenantes grâce au fait qu'elles fournissent aux personnes et aux communautés une assistance et une protection humanitaires efficaces et adaptées au contexte, dans le respect des Principes fondamentaux et des autres politiques du Mouvement. |
| IV |  | Acceptation des individus Les employés et les volontaires sont bien acceptés par les principales parties prenantes grâce au fait qu'ils accomplissent leur travail dans le respect des Principes fondamentaux et des autres politiques du Mouvement. |
| V |  | Identification Les Sociétés nationales prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger et promouvoir l'identité visuelle de l'organisation et celle de ses employés et de ses volontaires. |
| VI |  | Communication et coordination internes Les Sociétés nationales mettent en œuvre des stratégies et des mécanismes de communication et de coordination internes bien conçus, qui renforcent la coordination avec les autres composantes du Mouvement. |
| VII |  | Communication et coordination externes Les Sociétés nationales mettent en œuvre des stratégies et des mécanismes de communication et de coordination externes bien conçus, qui renforcent la coordination avec les acteurs extérieurs. |
| VIII |  | Gestion des risques pour la sécurité opérationnelle Les Sociétés nationales sont responsables de la sûreté et de la sécurité de leurs employés et de leurs volontaires, et s'acquittent de cette responsabilité en élaborant et en mettant en œuvre un système et une structure de gestion des risques pour la sécurité opérationnelle. |

⁴ Le guide *Un accès plus sûr – Guide à l'intention de toutes les Sociétés nationales* contient le tableau complet illustrant le Cadre, qui présente la liste de l'ensemble des actions et des mesures recommandées. Il est également disponible sur le CD-ROM du Kit d'information sur un accès plus sûr et en ligne à l'adresse <https://www.icrc.org/fr/un-acces-plus-sur-pour-toutes-les-societes-nationales>. Un tableau de synthèse du Cadre figure à l'annexe 2 du présent ouvrage.

Ensemble, les huit éléments constituent une approche opérationnelle du développement organisationnel des Sociétés nationales, pouvant s'adapter à chaque contexte. Combinée à un renforcement des capacités dans des domaines techniques, tels que les premiers secours ou la gestion des restes humains, cette approche aide les Sociétés nationales à mieux se préparer aux situations d'urgence. Le fait de prendre ou, au contraire, de ne pas prendre de mesures en rapport avec un élément peut avoir des répercussions sur les autres éléments. Cela signifie que même si les éléments sont indépendants, ils doivent être appliqués en gardant à l'esprit l'intégralité du Cadre, et ce afin d'obtenir une efficacité maximale.

Le cycle de l'accès plus sûr

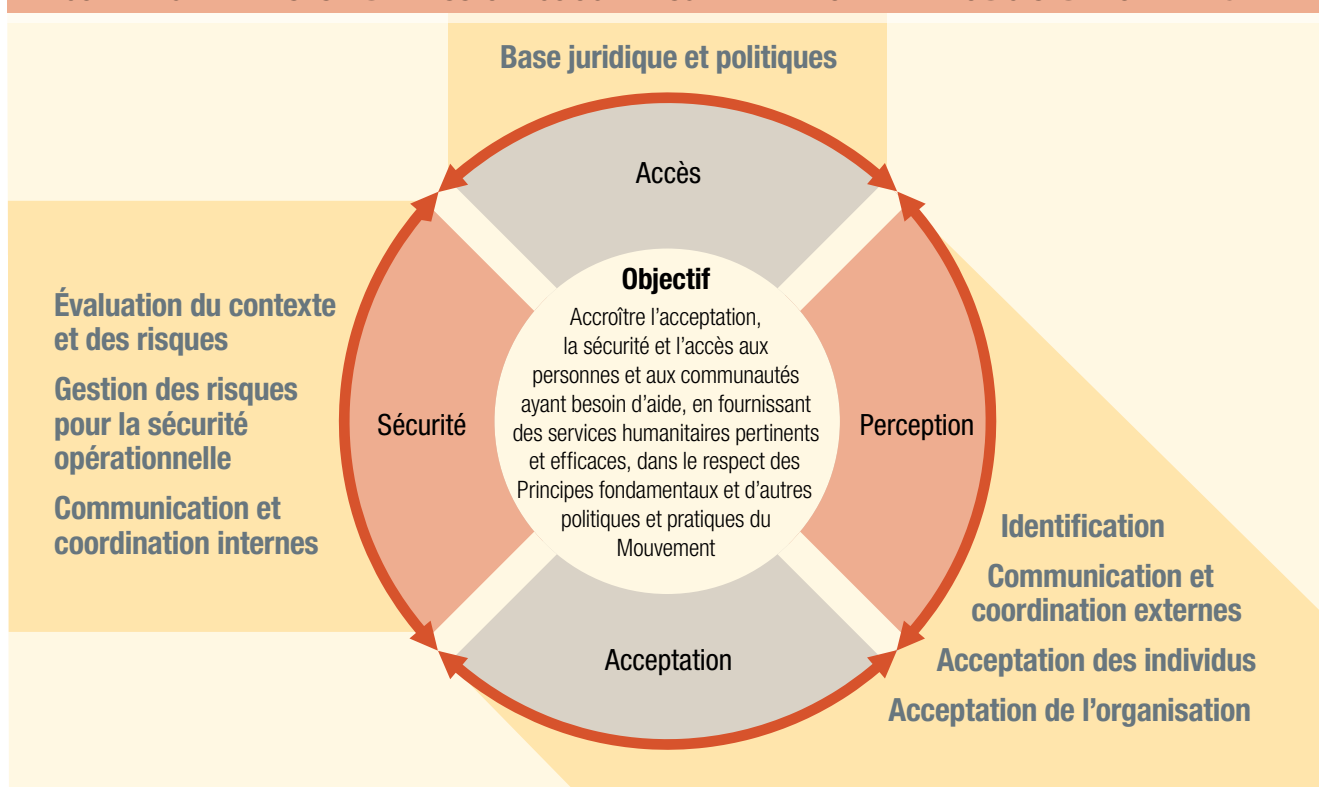
Obtenir et maintenir un accès plus sûr forme un cycle perpétuel, dont l'objectif général est d'améliorer le niveau d'acceptation d'une Société nationale ainsi que sa sécurité et son accès aux personnes et aux communautés ayant besoin d'aide.

Quand une Société nationale a) est largement connue pour la mise en œuvre d'opérations d'aide humanitaire appropriées, neutres, impartiales et indépendantes, b) est perçue favorablement par les principales parties prenantes, notamment celles qui tiennent sous leur contrôle ou leur influence l'accès aux personnes et aux communautés, c) entretient une relation de confiance, de transparence et de respect mutuel avec la communauté et toutes les autres parties prenantes, et d) possède un système rigoureux et professionnel de gestion des risques pour la sécurité opérationnelle, elle peut plus facilement atteindre les personnes et les communautés ayant besoin d'aide dans les contextes sensibles et dangereux. L'accès est donc à la fois le point de départ et le résultat des actions et des mesures proposées dans le Cadre.

Chacun des huit éléments du Cadre est particulièrement en relation avec au moins un des quatre aspects du cycle de l'accès plus sûr. Ainsi, on ne peut

Obtenir et maintenir un accès plus sûr forme un cycle perpétuel, dont l'objectif général est d'améliorer le niveau d'acceptation d'une Société nationale ainsi que sa sécurité et son accès aux personnes et aux communautés ayant besoin d'aide. Chacun des huit éléments du Cadre est particulièrement en relation avec au moins un des quatre aspects du cycle de l'accès plus sûr.

ILLUSTRATION 2 – LE CYCLE DE L'ACCÈS PLUS SÛR ET COMMENT LES ÉLÉMENTS DU CADRE S'Y INTÈGRENT



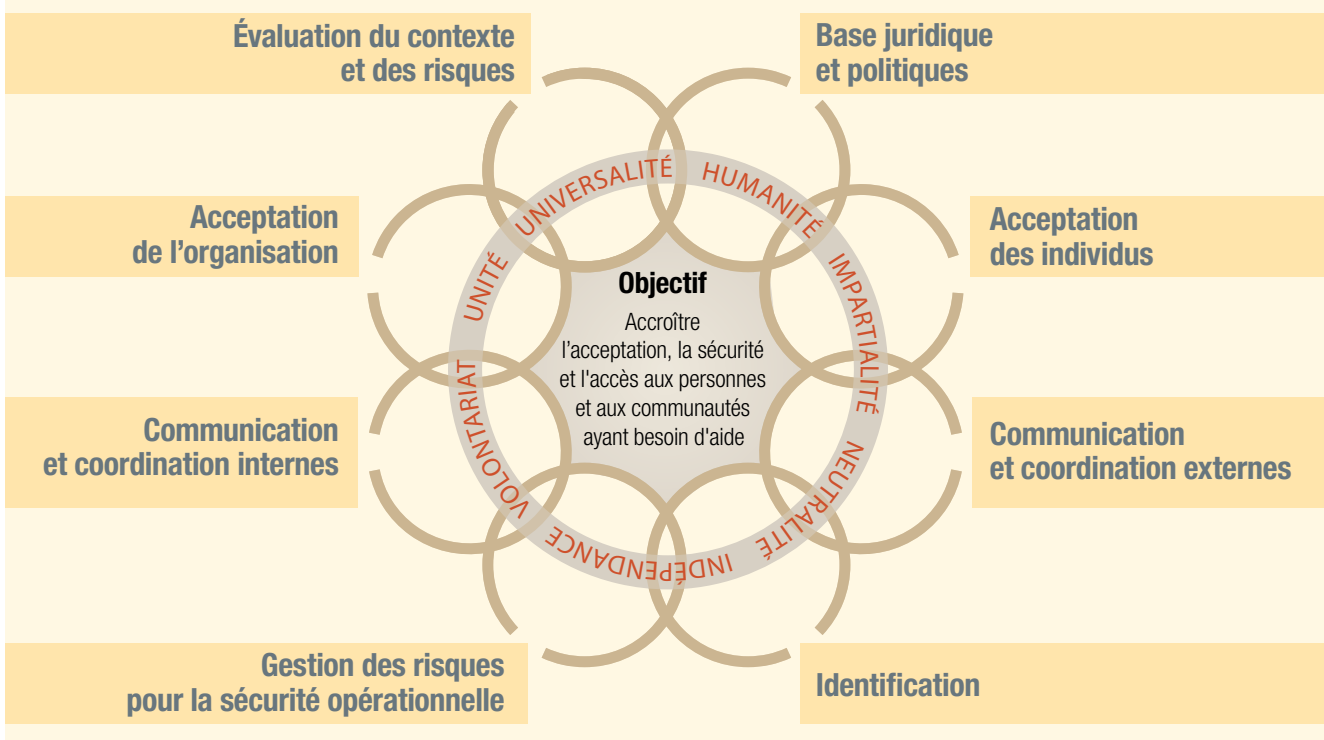
pas établir un système efficace de **gestion des risques pour la sécurité opérationnelle** sans une **évaluation continue du contexte et des risques** et sans des systèmes et des technologies de **communication interne** appropriés. Une Société nationale ne peut pas élaborer un plan de **communication externe** visant à accroître l'**acceptation de l'organisation** sans savoir comment elle est perçue ni de quel niveau d'acceptation elle jouit déjà. Préparer le personnel à intervenir dans un contexte sensible et dangereux signifie, entre autres, qu'il doit savoir comment conduire une évaluation approfondie du contexte et des risques, connaître **la base juridique et les politiques** de la Société nationale qui orienteront les actions, et avoir reçu une formation sur le code de conduite et les lignes directrices relatives à la sécurité ainsi que sur les mesures de protection et autres mesures pertinentes – tout ceci devant permettre d'accroître l'**acceptation des individus** (voir illustration 2).

L'action humanitaire fondée sur des principes

L'action du Mouvement est guidée par les sept Principes fondamentaux – humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité –, qui inspirent et orientent ses activités. Outil opérationnel indispensable en toutes circonstances, ils sont particulièrement utiles lorsqu'il s'agit d'obtenir l'accès et d'améliorer l'efficacité de l'assistance fournie aux personnes et aux communautés ayant besoin d'aide dans les contextes sensibles et dangereux.

Les Principes fondamentaux et le Cadre sont unis par une relation d'interdépendance ou de symbiose. D'un côté, le Cadre ne peut être mis en œuvre qu'en appliquant les Principes fondamentaux, qui incarnent le système de valeurs permanent du Mouvement. De l'autre, les actions et les mesures réalisées pour mettre en œuvre le Cadre reflètent et renforcent grandement l'importance des Principes fondamentaux et, partant, l'efficacité de l'action humanitaire de la Société nationale et le Mouvement (voir illustration 3).

ILLUSTRATION 3 – RÉACTION EN CHAÎNE



Dans toutes les situations, il faut que les Principes fondamentaux imprègnent et guident la réflexion, la communication, les décisions et les actions de la Société nationale.

Le respect des Principes fondamentaux et la proximité de la Société nationale avec les communautés ayant besoin d'aide à travers les services qu'elle fournit au quotidien, conjugués à la réputation de l'ensemble du Mouvement, sont des facteurs clés qui déterminent la capacité de la Société nationale à se faire plus largement accepter et à obtenir ainsi un meilleur accès aux personnes et aux communautés dans les contextes sensibles et dangereux. Cela permet à ses employés de venir en aide aux personnes et aux communautés que les autres organisations ne peuvent pas atteindre, ce qui la rend profondément vitale. L'adhésion du Mouvement aux Principes fondamentaux ancre son action au niveau local ; elle est au cœur de son sens poussé de la solidarité mondiale.

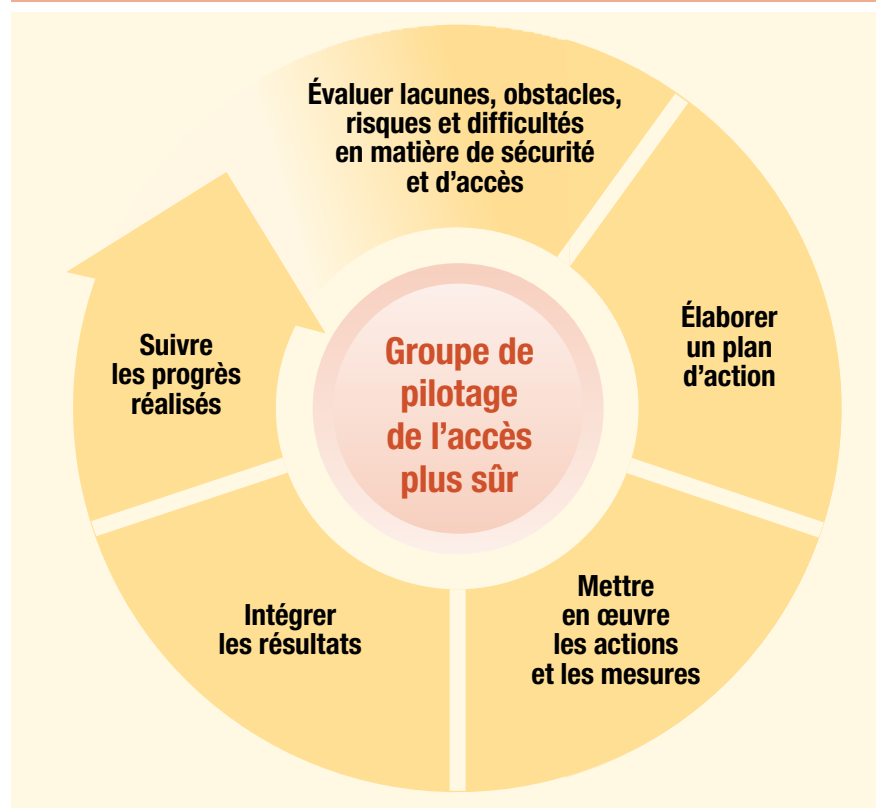
Dans toutes les situations, il faut que les Principes fondamentaux imprègnent et guident la réflexion, la communication, les décisions et les actions de la Société nationale. L'adhésion du Mouvement aux Principes fondamentaux ancre son action au niveau local ; elle est au cœur de son sens poussé de la solidarité mondiale.

APPLICATION DU CADRE PAR LE BIAIS D'UNE APPROCHE STRUCTURÉE

Les Sociétés nationales disposent de plusieurs moyens pour introduire l'utilisation du Cadre pour un accès plus sûr (Cadre) dans les méthodes de travail de leur organisation ou, s'il est déjà intégré, pour en accélérer la mise en œuvre.

La mise en œuvre du Cadre est plus efficace si elle est structurée. Elle peut être lancée avant, durant ou après une intervention, ou dans le cadre d'une action globale visant à renforcer les capacités de la Société nationale à conduire des interventions, notamment dans les contextes sensibles ou dangereux. L'illustration 4 montre les étapes du processus de mise en œuvre.

ILLUSTRATION 4 – LE PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE



Il est recommandé que la Société nationale établisse un groupe de pilotage de l'accès plus sûr ou qu'elle utilise une structure similaire existante pour **conduire** le processus. Ensuite, la Société nationale doit **recenser** les lacunes, les obstacles, les risques et les difficultés auxquels elle est confrontée en matière d'acceptation, de sécurité et d'accès, dans le cadre d'une approche fondée sur les « enseignements tirés ». À partir de là, elle peut établir un **plan** d'action fixant des priorités, afin de traiter les principaux facteurs qui nuisent à son acceptation, compromettent son accès, ou accroissent les risques auxquels elle est exposée. Un tel plan doit ensuite être **mis en œuvre** en fonction des priorités définies, et ses résultats et produits **intégrés** dans les politiques, les structures, les programmes, les systèmes et les pratiques de la Société nationale. La Société nationale **évalue** régulièrement les progrès accomplis et définit les mesures à prendre. Une fois familiarisée avec le Cadre et son processus de mise en œuvre, elle peut les utiliser de façon permanente comme outil et approche de gestion opérationnelle. Par ailleurs, il est recommandé d'effectuer un examen complet une fois par an ou en fonction des besoins opérationnels.

Lorsqu'une Société nationale entreprend la mise en œuvre structurée du Cadre, elle peut le faire seule ou demander au CICR d'y contribuer des manières suivantes :

► **Atelier pour l'évaluation et la planification du Cadre**

Le CICR peut contribuer à organiser un atelier de deux ou trois jours axé sur les étapes d'évaluation et de planification de la mise en œuvre du Cadre, idéalement en collaboration avec un coordonnateur de la Société nationale. L'atelier pourrait porter sur les étapes suivantes : l'évaluation des difficultés et des obstacles en matière d'acceptation, de sécurité et d'accès dans le cadre d'une approche fondée sur les « enseignements tirés »; l'évaluation comparative; la planification; l'établissement de priorités.

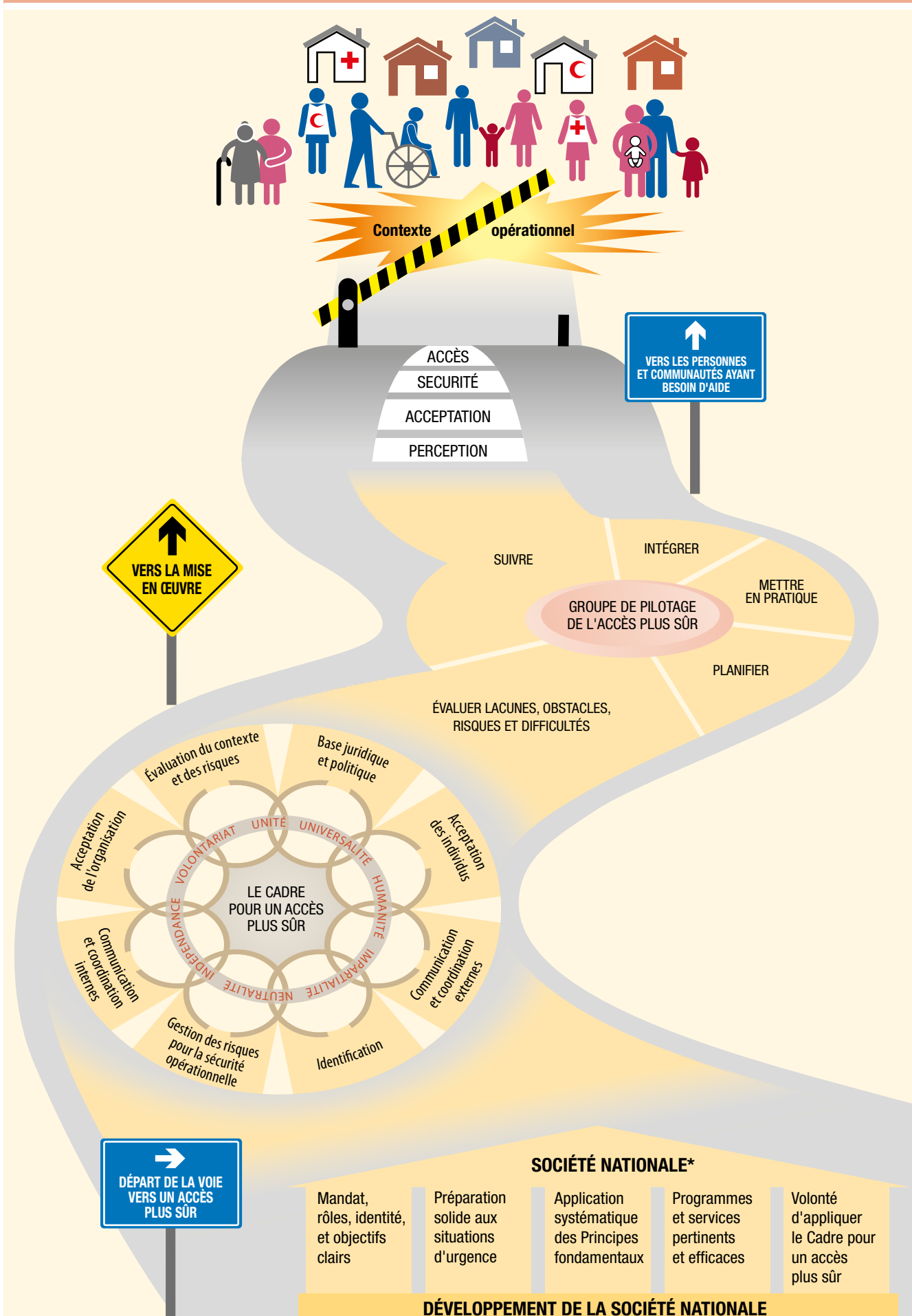
► **Soutien technique, à l'élaboration des programmes ou au renforcement des capacités, en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action du Cadre**

Sur la base du plan d'action élaboré à la suite des étapes d'évaluation et de planification, le CICR peut aider la Société nationale à adopter les actions et les mesures recensées, en facilitant le renforcement de ses capacités dans des domaines spécifiques et en mobilisant, ou en contribuant à mobiliser, un soutien à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement.

Mettre en œuvre le Cadre et l'intégrer dans le développement organisationnel global de la Société nationale exige de sa part un engagement ferme sur le long terme. De même, d'autres partenaires du Mouvement sont invités à trouver des moyens de compléter/soutenir les efforts déployés, notamment à travers le soutien par les pairs.

Mettre en œuvre le Cadre et l'intégrer dans le développement organisationnel global de la Société nationale exige de sa part un engagement ferme sur le long terme.

ILLUSTRATION 5 – LA VOIE VERS UN ACCÈS PLUS SÛR



*Remarque : les caractéristiques d'une Société nationale énumérées ici sont celles qui sont les plus pertinentes pour l'application du Cadre; elles n'excluent pas les autres caractéristiques exigées d'une Société nationale de manière plus générale.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE

Afin d'orienter les Sociétés nationales dans le processus de mise en œuvre du Cadre, le CICR a élaboré un Kit d'information sur un accès plus sûr, dont l'élément central est le guide *Un accès plus sûr – Guide à l'intention de toutes les Sociétés nationales*. Trois études de cas décrivent en détail la mise en œuvre du Cadre par des Sociétés nationales, en Afghanistan, en Afrique du Sud et au Liban ; une série de récits intitulée *Quelques expériences* traite de contextes divers comme l'Argentine, Israël et le Soudan. Le Kit d'information comprend aussi les outils de référence et de mise en œuvre suivants :

- ▶ Le Cadre pour un accès plus sûr en un tableau
- ▶ Tableau de synthèse du Cadre pour un accès plus sûr (annexe 2)
- ▶ Outil d'évaluation et de planification du Cadre pour un accès plus sûr
- ▶ Guide de mise en œuvre du Cadre pour un accès plus sûr
- ▶ Présentation Powerpoint du Cadre pour un accès plus sûr
- ▶ Vidéo *Le Cadre pour un accès plus sûr – Les principes en action* (exclusivement destinée aux composantes du Mouvement)
- ▶ *Staying Alive* (ouvrage du CICR traitant des concepts fondamentaux de gestion des risques pour la sécurité opérationnelle⁵)

La majorité de ces documents, ainsi qu'une « boîte à outils » contenant d'autres informations et conseils pratiques sur la mise en œuvre des actions et des mesures recommandées pour chaque élément du Cadre ainsi que des modèles d'outils, des documents de référence et des liens, sont disponibles à l'adresse <https://www.icrc.org/fr/un-acces-plus-sur-pour-toutes-les-societes-nationales>. Un CD-ROM regroupant toutes les ressources du Kit et d'autres documents est également disponible.

Le Kit d'information est traduit en arabe, chinois, espagnol, français et russe ; il est disponible en version imprimée ou en ligne dans les différentes versions linguistiques du site Internet du CICR. Des traductions dans d'autres langues suivront.

Le CD-ROM et l'ensemble des documents en version imprimée dans toutes les langues peuvent être commandés à l'adresse <https://shop.icrc.org>.

⁵ Disponible en anglais et en arabe en version imprimée ou en ligne à l'adresse <https://www.icrc.org/eng/resources/documents/publication/p0717.htm>.

L'ACCÈS PLUS SÛR DANS DIFFÉRENTS CONTEXTES

Des Sociétés nationales œuvrant dans une grande variété de contextes ont trouvé les actions et les mesures proposées dans le Cadre pour un accès plus sûr (Cadre) utiles pour se préparer aux difficultés en matière d'acceptation, de sécurité et d'accès et y faire face – notamment les attaques à l'encontre de leur personnel, les dangers menaçant sa sécurité, l'abus des emblèmes, ou les idées erronées sur le mandat et les procédures de travail de la Société nationale ou du Mouvement. Le Cadre leur donne également des orientations pour renforcer leurs propres capacités en matière d'intervention d'urgence et intensifier les contacts et la coordination avec les parties prenantes concernées, notamment les pouvoirs publics ou, le cas échéant, des acteurs impliqués dans les situations de violence. Les enseignements tirés des diverses expériences confirment la pertinence du Cadre pour toutes les Sociétés nationales et montrent comment il peut être mis en œuvre au service de leur développement.

Ci-dessous quelques exemples concrets de mise en œuvre du Cadre par différentes Sociétés nationales.

Canada

La Société canadienne de la Croix-Rouge mène surtout des interventions en cas de catastrophe à l'échelle nationale, et son expérience en matière de gestion des conséquences humanitaires des troubles intérieurs ou des tensions internes est limitée. Quand des manifestations autochtones ont entraîné une montée de tensions, elle a déployé son équipe nationale de coordination en cas de catastrophe pour intensifier ses activités de surveillance dans tout le pays, et elle a revu ses procédures d'intervention.

Dans le cadre de sa préparation aux situations d'urgence, la Société canadienne de la Croix-Rouge a lancé des initiatives de communication interne et externe, notamment sur les réseaux sociaux et d'autres plateformes publiques. L'objectif principal était de renforcer l'acceptation de la Société nationale et de son personnel en insistant sur leur caractère neutre. Il en est ressorti que :

- ▶ les employés et les volontaires devaient améliorer leurs connaissances et leur compréhension des Principes fondamentaux de façon continue et systématique ;
- ▶ des mécanismes et des consignes clairs ont permis au personnel de vérifier les messages diffusés, de poser des questions et d'exprimer leurs préoccupations ;
- ▶ le personnel avait besoin d'orientations pour saisir les différences entre les interventions en cas de catastrophe et les interventions dans les contextes sensibles et dangereux.

Mexique

La Croix-Rouge mexicaine gère plus de 500 centres de traitement dispensant des soins préhospitaliers d'urgence gratuits, 24 heures sur 24, dans l'ensemble du pays. Les niveaux élevés de violence armée ont accru la demande de services d'urgence fournis par la Société nationale et la nécessité de renforcer la sécurité de son personnel.

Face à cette situation préoccupante, la Croix-Rouge mexicaine s'est lancée dans la mise en œuvre du Cadre en 2008; en 2012, sur la totalité de ses volontaires, plus de 18 000 avaient suivi des ateliers en la matière. Des formations de formateurs ont également lieu pour que ces cours puissent être donnés dans les 31 États du Mexique. Autrefois destiné aux volontaires du service d'ambulances, le Cadre est aujourd'hui appliqué et préconisé à tous les échelons du personnel. Diverses initiatives ont été prises, dont :

- ▶ le renforcement de l'identité visuelle de la Société nationale, notamment par l'introduction d'uniformes pour son personnel;
- ▶ le renforcement de la législation nationale pour protéger l'emblème de la croix rouge;
- ▶ l'élaboration de plans d'urgence pour les situations à risque élevé et l'amélioration des systèmes de surveillance;
- ▶ l'incorporation du Cadre dans les manuels de formation destinés au personnel médical d'urgence;
- ▶ l'élaboration de documents multimédias de formation/communication sur le Cadre.

Palestine

La Société du Croissant-Rouge palestinien fournit des services préhospitaliers d'urgence ainsi que des services d'ambulances nationaux dans le territoire palestinien occupé. Elle est régulièrement appelée à intervenir dans les situations de violence et d'autres situations d'urgence. Récemment, elle a intensifié ses opérations d'urgence pour répondre aux besoins médicaux et humanitaires découlant de la situation dans la bande de Gaza.

L'insécurité qui règne dans le contexte a mobilisé toutes les capacités du Croissant-Rouge palestinien. Des attaques à l'encontre du personnel, des infrastructures et des véhicules sanitaires ont été signalées, de même que des restrictions en matière de déplacements ayant empêché les blessés d'avoir accès aux soins de santé dont ils avaient urgemment besoin. Les actions et les mesures du Cadre adoptées par la Société nationale sont particulièrement pertinentes au vu de l'aggravation de la situation dans la bande de Gaza et de l'augmentation des besoins humanitaires qui en découle.

- ▶ **Acceptation de l'organisation** – Pour pouvoir faire face de manière efficace et rapide aux conséquences humanitaires de la violence, le Croissant-Rouge palestinien s'emploie à renforcer la confiance des autorités et des communautés.
- ▶ **Identification** – Les locaux des postes de services médicaux d'urgence dans les villes et les localités principales, leurs ambulances et d'autres véhicules, ainsi que les uniformes des équipes de premiers secours, sont clairement signalés par l'emblème protecteur.
- ▶ **Gestion des risques pour la sécurité opérationnelle** – Étroite coordination avec le CICR pour assurer la sécurité du personnel des deux organisations.
- ▶ **Communication et coordination internes** – Des mécanismes de coordination ont été mis en place entre le Croissant-Rouge palestinien et le CICR; ils sont utilisés pour réduire les risques et les menaces qui pèsent sur l'accès et la sécurité.
- ▶ **Communication et coordination externes** – Des procédures opérationnelles et de communication normalisées ont été établies pour faciliter la circulation des ambulances en toute sécurité; la Société nationale

et le CICR organisent conjointement des séances d'information destinées à des publics internes et externes pour renforcer la compréhension et l'acceptation du rôle de la Société nationale et encourager le soutien à son action humanitaire neutre, impartiale et indépendante.

D'autres études de cas et expériences choisies concernant la mise en œuvre du Cadre par les Sociétés nationales sont disponibles à l'adresse <https://www.icrc.org/fr/un-acces-plus-sur-pour-toutes-les-societes-nationales>. Cliquez sur les liens de la carte interactive et découvrez comment le Cadre a aidé des Sociétés nationales à surmonter les difficultés qui menaçaient l'efficacité, la rapidité et la sûreté de leur action humanitaire.

ANNEXE 1

DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS

Conflit armé

Il y a conflit armé lorsque des États ont recours à la force armée entre eux (conflit armé international) ou lorsque, sur le territoire d'un État, des affrontements armés prolongés opposent les forces armées gouvernementales à un ou plusieurs groupes armés organisés, ou de tels groupes armés entre eux (conflit armé non international).

Conseil des Délégués

Le Conseil des Délégués, qui se tient tous les deux ans, offre un cadre où toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réunissent pour discuter des stratégies du Mouvement et débattre des questions humanitaires auxquelles est confrontée la communauté internationale.

Contextes sensibles et dangereux

L'expression « contexte sensible et dangereux » recouvre un éventail de situations très variées. Certaines peuvent ne comporter aucune violence mais poser aux Sociétés nationales des problèmes de perception et d'acceptation ; d'autres peuvent consister en des situations de troubles intérieurs, de tensions internes et de conflit armé ; et d'autres, enfin, peuvent combiner les aspects de différents contextes. Des problèmes de sécurité et d'accès peuvent également survenir à la suite d'une catastrophe naturelle ou dans des situations où la violence de gangs et d'autres formes de criminalité ont cours.

Évaluation des risques

L'évaluation des risques est l'ensemble du processus d'identification, d'analyse et d'appréciation des risques.

Fédération internationale

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est le plus vaste réseau humanitaire de volontaires au monde, qui atteint 150 millions de personnes chaque année par le biais de ses 189 Sociétés nationales. Fondant son action sur les Principes fondamentaux, elle œuvre avant, pendant et après les catastrophes et les urgences sanitaires pour répondre aux besoins et améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables.

Gestion des risques pour la sécurité opérationnelle

La gestion des risques pour la sécurité opérationnelle consiste à évaluer un contexte opérationnel, à recenser et à analyser les risques auxquels sont exposés les employés, les volontaires, les ressources et les opérations, et à mettre en œuvre des stratégies et des mesures d'atténuation pour réduire la probabilité qu'un événement néfaste se produise et, le cas échéant, réduire l'impact de cet événement.

Mouvement

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est composé du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ce sont des organisations indépendantes, qui ont chacune leur propre statut et n'exercent aucune autorité les unes sur les autres.

Sécurité

La sécurité s'entend de l'absence de risques ou de dommages causés par des actes intentionnels tels que ceux qui sont commis dans les contextes sensibles et dangereux, notamment les situations de conflit armé, de troubles intérieurs et de tensions internes.

Société nationale

Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mettent en application les buts du Mouvement et les Principes fondamentaux dans 189 pays. Agissant en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leurs pays respectifs dans le domaine humanitaire, les Sociétés nationales fournissent un éventail de services, allant des secours en cas de catastrophe aux soins de santé et à l'assistance sociale. Dans les situations de conflit armé, elles fournissent une assistance à la population civile victime du conflit et, le cas échéant, apportent leur soutien aux services de santé des armées.

Tensions internes

Les tensions internes, telles que définies dans le commentaire du Protocole additionnel II de 1977 publié par le CICR, sont notamment des situations de tension grave (politique, religieuse, raciale, sociale, économique, etc.), mais aussi les séquelles d'un conflit armé ou de troubles intérieurs. Les situations suivantes comportent une ou plusieurs de ces caractéristiques : des arrestations massives ; un nombre élevé de détenus « politiques » ; l'existence probable de mauvais traitements ou de conditions de détention inhumaines ; la suspension des garanties judiciaires fondamentales, en raison soit de la promulgation d'un état d'exception, soit d'une situation de fait ; et des allégations de disparitions.

Troubles intérieurs

Les troubles intérieurs, tels que définis dans le commentaire du Protocole additionnel II de 1977 publié par le CICR, sont des situations présentant un certain caractère de gravité ou de durée et comportant des actes de violence. Ils peuvent revêtir des formes variables, allant de la génération spontanée d'actes de révolte à la lutte entre des groupes plus ou moins organisés et les autorités au pouvoir. Dans ces situations, qui ne dégénèrent pas nécessairement en lutte ouverte, les autorités au pouvoir font appel à de vastes forces de police, voire aux forces armées, pour rétablir l'ordre intérieur. Le nombre élevé des victimes a rendu nécessaire l'application d'un minimum de règles humanitaires. Au fil des ans, cette définition a cessé de s'appliquer uniquement à des situations faisant intervenir les autorités de l'État pour englober aussi les affrontements entre différents groupes de personnes dont aucun n'est au pouvoir.

ANNEXE 2

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU CADRE POUR UN ACCÈS PLUS SÛR




| Éléments du Cadre pour un accès plus sûr | Actions et mesures |
|--|--|
| <p><i>L'objectif sous-jacent de chaque élément du Cadre est d'améliorer le niveau d'acceptation et la sécurité, afin d'accroître l'accès aux personnes ayant besoin d'aide dans les contextes sensibles et dangereux, notamment les conflits armés et les situations de troubles intérieurs et de tensions internes.</i></p> | <p>Pour chaque élément du Cadre, diverses mesures pouvant s'avérer nécessaires pour combler les lacunes et surmonter les obstacles, les risques et les difficultés en matière d'acceptation, de sécurité et d'accès ont été recensées.</p> <p>Si d'autres composantes du Mouvement sont présentes dans le contexte concerné, la Société nationale coordonne étroitement ses activités de préparation et ses interventions avec elles, conformément aux politiques et aux autres mécanismes du Mouvement en matière de coordination, afin que leurs actions aient le maximum d'impact humanitaire et soient complémentaires.</p> |
| <p>I. Évaluation du contexte et des risques</p>  <p><i>Les Sociétés nationales ont une bonne compréhension des aspects politiques, sociaux, culturels et économiques interdépendants de l'environnement en constante évolution dans lequel elles opèrent ainsi que des risques qu'il comporte, de sorte qu'elles peuvent prévenir et gérer ces risques.</i></p> | <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Comprendre les points communs et les différences entre les activités de préparation et les interventions conduites dans des contextes sensibles et dangereux, d'une part, ou dans un contexte de catastrophe, d'autre part. 1.2 Recenser et analyser les tendances d'ordre politique, social, culturel et économique qui peuvent avoir des incidences sur l'action humanitaire, ce qui permettra d'orienter les activités de préparation et les interventions. 1.3 Mettre au point et maintenir un processus d'évaluation de l'environnement en constante évolution afin de mieux comprendre le contexte et les besoins. 1.4 Procéder à une évaluation permanente des risques. 1.5 Évaluer et renforcer les capacités de la Société nationale en matière de gestion des risques recensés. 1.6 Élaborer et affiner un plan d'urgence qui se base sur la préparation des communautés et l'anticipation de divers scénarios précis. |
| <p>II. Base juridique et politiques</p>  <p><i>Les Sociétés nationales disposent d'une base d'instruments juridiques et statutaires solides et élaborent des politiques sur lesquelles elles se fondent pour s'acquitter de leur mandat et de leurs rôles humanitaires en conformité avec les politiques du Mouvement, le droit international humanitaire et la législation nationale.</i></p> | <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Connaître les dispositions concernées du droit international humanitaire et de la législation nationale, afin d'adopter la meilleure approche pour l'exécution du mandat de la Société nationale. 2.2 Élaborer et consolider une législation nationale, des statuts, des politiques, des accords et des plans pour renforcer le mandat conféré à la Société nationale d'agir dans les contextes sensibles et dangereux. 2.3 Promouvoir, parmi les parties prenantes internes et externes, une vision commune du mandat de la Société nationale, de son statut au sein du Mouvement, de son rôle d'auxiliaire et de son engagement à agir conformément aux Principes fondamentaux. 2.4 Connaître et respecter la base juridique et le mandat des autres composantes du Mouvement et établir un cadre de coordination efficace avec l'ensemble du Mouvement. 2.5 Veiller à ce qu'une loi nationale régissant l'usage de l'emblème ainsi que du logo et du nom de la Société nationale existe et soit connue, respectée et appliquée. 2.6 Connaître les politiques du Mouvement et les intégrer dans les politiques, les stratégies, les programmes, les opérations, les systèmes de gestion des risques pour la sécurité, les outils, les formations et les pratiques de la Société nationale pour lesquels elles sont pertinentes. |
| <p>III. Acceptation de l'organisation</p>  <p><i>Les Sociétés nationales sont bien acceptées par les principales parties prenantes grâce au fait qu'elles fournissent aux personnes et aux communautés une assistance et une protection humanitaires efficaces et adaptées au contexte, dans le respect des Principes fondamentaux et des politiques du Mouvement.</i></p> | <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Élaborer et mettre en œuvre des programmes et des activités humanitaires pertinents en travaillant au plus près des communautés dans l'ensemble du pays. 3.2 Établir et mettre en œuvre des pratiques efficaces de gestion des ressources humaines pour renforcer l'acceptation, la sécurité et l'accès. 3.3 Établir un dialogue permanent avec les organes de l'État afin qu'ils comprennent bien l'importance et l'utilité de la Société nationale en tant qu'organisation humanitaire neutre, impartiale et indépendante. 3.4 Mettre au point et utiliser, pour les interventions, des approches appropriées et adaptées au contexte (selon le principe « ne pas nuire »), sur la base d'une évaluation du contexte et des risques. 3.5 Connaître et appliquer les Principes fondamentaux pour guider la réflexion, la communication, la prise de décisions et la pratique. 3.6 Identifier toutes les parties prenantes et établir leur cartographie, et élaborer des stratégies relationnelles pour se faire mieux accepter d'elles. |

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU CADRE POUR UN ACCÈS PLUS SÛR

Éléments du Cadre pour un accès plus sûr

Actions et mesures

- 3.7 Favoriser la confiance, le respect et la responsabilité dans les relations avec toutes les parties prenantes par des mesures de positionnement ou d'acceptation active.
- 3.8 Mettre en place des mécanismes qui guident l'établissement de partenariats et permettent de veiller à ce que ceux-ci soient conformes aux politiques du Mouvement, préservant ainsi la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de l'action.
- 3.9 Établir et mettre en œuvre un système de gestion des risques pour la réputation.
- 3.10 Établir et mettre en œuvre un système de gestion des questions d'intégrité.
- 3.11 Établir et mettre en œuvre un système visant à asseoir une identité visuelle bien distincte et reconnue.

IV. Acceptation des individus



Les employés et les volontaires sont bien acceptés par les principales parties prenantes grâce au fait qu'ils accomplissent leur travail dans le respect des Principes fondamentaux et des politiques du Mouvement.

- 4.1 Examiner attentivement les candidatures et sélectionner le personnel de façon à améliorer le niveau d'acceptation et de sécurité dont ces personnes et la Société nationale jouissent.
- 4.2 Veiller à ce que les employés et les volontaires agissent conformément au code de conduite et aux Principes fondamentaux, ce qui permet de préserver leur bonne réputation et celle de la Société nationale.
- 4.3 Dispenser une formation préparatoire et fournir un encadrement, des orientations et une protection adéquats.
- 4.4 Veiller à ce que les employés et les volontaires comprennent la responsabilité individuelle qui leur incombe s'agissant de leurs propres conditions de sécurité et d'accès, et prennent ou proposent des mesures appropriées.
- 4.5 Établir des conditions, des systèmes et des méthodes de travail qui offrent un soutien adéquat.
- 4.6 Établir des systèmes de contrôle du respect des dispositions relatifs aux politiques, aux lignes directrices, aux procédures opérationnelles normalisées et à la pratique.
- 4.7 Établir un système de soutien (psychosocial) en matière de gestion du stress pour les employés et les volontaires.
- 4.8 Faire en sorte que les employés et les volontaires sachent comment évaluer leur propre niveau de stress, mettent en pratique cette connaissance, et sachent comment avoir accès au système de soutien de la Société nationale en matière de gestion du stress.

V. Identification



Les Sociétés nationales prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger et promouvoir l'identité visuelle de l'organisation ainsi que celle de ses employés et de ses volontaires.

- 5.1 Connaître l'étendue des problèmes d'abus de l'emblème et aider les pouvoirs publics à y remédier.
- 5.2 Faire en sorte que les fonctions des emblèmes soient connues des principales parties prenantes.
- 5.3 Prendre des mesures pour que l'identité visuelle de la Société nationale se distingue de celle des acteurs armés et de leurs services médicaux.
- 5.4 Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des systèmes internes pour encourager un usage correct des emblèmes et des logos et protéger l'identité visuelle.
- 5.5 Veiller à ce que tout affichage commun de signes d'identification avec des partenaires – soigneusement choisis – reste exceptionnel et discret et ne prête pas à confusion.



VI. Communication et coordination internes



Les Sociétés nationales mettent en œuvre des stratégies et des mécanismes de communication et de coordination internes bien conçus, qui renforcent la coordination avec les autres composantes du Mouvement.

- 6.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et un plan d'action correspondant, étayés par des modèles, des outils, du matériel et une formation.
- 6.2 Établir des systèmes, du matériel et des moyens technologiques de communication interne pour renforcer la sécurité des équipes de terrain.
- 6.3 Établir et mettre en œuvre un système de gestion de l'information qui permette de collecter des informations essentielles sur le contexte et les risques associés.
- 6.4 Élaborer et mettre en œuvre une structure, un système et des procédures internes de gestion et de coordination des opérations (unité de gestion de crise).
- 6.5 Établir un cadre solide pour la communication stratégique et opérationnelle au sein du Mouvement.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU CADRE POUR UN ACCÈS PLUS SÛR

| Éléments du Cadre pour un accès plus sûr | Actions et mesures |
|---|---|
| <p>VII. Communication et coordination externes</p>  <p><i>Les Sociétés nationales mettent en œuvre des stratégies et des mécanismes de communication et de coordination externes bien conçus, qui renforcent la coordination avec les acteurs extérieurs.</i></p> | <p>7.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication externe et un plan d'action correspondant, étayés par des modèles, des outils, du matériel et une formation.</p> <p>7.2 Faire en sorte que les principales parties prenantes connaissent et acceptent la législation nationale, les statuts, les politiques, les accords et les plans.</p> <p>7.3 Promouvoir la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire et apporter le concours nécessaire aux pouvoirs publics pour la diffusion de ce corpus de droit auprès des principales parties prenantes.</p> <p>7.4 Encourager les principales parties prenantes à respecter le droit international humanitaire et promouvoir le respect et la protection des personnes et des communautés touchées.</p> <p>7.5 Élaborer, diffuser et appliquer une politique et des lignes directrices relatives aux réseaux sociaux à l'intention des employés et des volontaires.</p> <p>7.6 Mener des activités régulières et ciblées de communication opérationnelle auprès des principales parties prenantes.</p> <p>7.7 Utiliser les outils en ligne et les médias électroniques de manière à préserver la dignité des personnes et des communautés et à les protéger ; harmoniser avec les partenaires au sein du Mouvement.</p> <p>7.8 Participer à des mécanismes de coordination opérationnelle externes en veillant à préserver comme il se doit l'indépendance de la Société nationale et la confidentialité des informations.</p> <p>7.9 Établir des mécanismes de communication bidirectionnelle avec les personnes et les communautés touchées.</p> |
| <p>VIII. Gestion des risques pour la sécurité opérationnelle</p>  <p><i>Les Sociétés nationales sont responsables de la sûreté et de la sécurité de leurs employés et de leurs volontaires, et s'acquittent de cette responsabilité en élaborant et en mettant en œuvre un système et une structure de gestion des risques pour la sécurité opérationnelle.</i></p> | <p>8.1 Élaborer et mettre en œuvre une politique relative à la sûreté et à la sécurité.</p> <p>8.2 S'appuyer sur des pratiques d'autoprotection des communautés qui contribuent à assurer plus de sécurité aux équipes d'intervention et aux communautés.</p> <p>8.3 Établir un système et une structure intégrés de gestion des risques pour la sécurité qui respectent les dispositions relatives à l'obligation de diligence, les Principes fondamentaux et les politiques du Mouvement.</p> <p>8.4 Dispenser régulièrement une formation à la gestion des risques pour la sécurité opérationnelle.</p> <p>8.5 Développer une culture de la sécurité parmi tous les employés et les volontaires à tous les échelons.</p> <p>8.6 Établir une couverture d'assurance appropriée pour tous les employés et les volontaires.</p> |

Remarque : pour la version complète du tableau (« Le Cadre pour un accès plus sûr en un tableau »), veuillez vous reporter au guide *Un accès plus sûr – Guide à l'intention de toutes les Sociétés nationales* ou consulter <https://www.icrc.org/fr/un-acces-plus-sur-pour-toutes-les-societes-nationales>.

MISSION

Organisation impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence, et de leur porter assistance. Le CICR s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit humanitaire et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dont il dirige et coordonne les activités internationales pendant les conflits armés et les autres situations de violence.



CICR